

UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

VOIES D'AVENIR

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Unité de Formation et de Recherche  
Sciences & Montagne + Faculté de Droit de l'USMB

Formation  
CONTINUE

Lieux de formation : le Bourget-du-Lac & Jacob-Bellecombette

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le géomètre-expert réalise la conception de toutes opérations ou études se rapportant à l'évaluation, au partage, à la mutation ou à la gestion des biens immobiliers. Il exécute toutes les opérations d'expertise ressortissant des mêmes attributions. Le géomètre-expert intervient dans différents domaines : le foncier, l'information géographique, l'aménagement rural, l'immobilier, le diagnostic technique, l'ingénierie et maîtrise d'œuvre ou encore l'urbanisme.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur
- Titulaire d'un diplôme de master dans le champ des sciences de l'ingénieur, des métiers de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, de la géomatique et de la topographie
- Titulaire du diplôme de fin d'études de l'institut de topométrie du CNAM
- Titulaire d'un BAC+2 dans la thématique justifiant de 5 à 8 années de pratique professionnelle

## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Lieux de la formation :

- UFR Sciences & Montagne Le Bourget-du-Lac  
Campus scientifique 73376 Le Bourget-du-Lac
- Faculté de Droit Domaine Universitaire de  
Jacob-Bellecombette 73011 Chambéry

### Durée de la formation

- 4 modules de 8 à 16 jours organisés  
entre mars 2018 et mai 2019.

### Effectif :

- 30 stagiaires maximum.

### Contenu de la formation (détails au verso) :

- Module 1 : Droit
- Module 2 : Science de la mesure et géomatique
- Module 3A : Aménagement du territoire
- Module 3B : Aménagement de la propriété
- Module d'accompagnement au mémoire

### Coût de la formation

- **Coût du module de 8 jours :**
  - Financement employeur: 2 240 €
  - Financement individuel: 1 440 €
- **Coût du module de 16 jours :**
  - Financement employeur: 4 480 €
  - Financement individuel: 2 880 €
- **Coût du module optionnel d'accompagnement à la conception du mémoire :**
  - Financement employeur: 1 500 €
  - Financement individuel: 750 €

## CHIFFRES CLÉS\*

- 1 831 géomètres-experts sont inscrits au tableau de l'Ordre,
- 11,6% d'entre eux sont des femmes,
- 70% des nouveaux géomètres-experts sont des ingénieurs géomètres et 24% sont diplômés par le gouvernement (DPLG).

## COMPÉTENCES VISÉES

- Informer des possibilités de constructions attachées à un terrain
- Effectuer des démarches administratives: solliciter un certificat d'urbanisme pour une construction, constituer un dossier de demande de permis d'aménager...
- Assurer la maîtrise d'œuvre des voiries et réseaux et assumer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Mesurer la superficie d'un terrain ou d'une maison, diagnostiquer un bâtiment (amiante, termites, plomb, gaz, performance énergétique, électricité)
- Gérer un patrimoine immobilier: expertiser un bien, assurer sa gestion locative ou, comme un agent immobilier, se charger de trouver un acquéreur, rédiger un acte sous seing privé
- Être syndic de copropriété, établir ou modifier des documents de copropriété

## MÉTIER

La profession dispose d'un monopole pour dresser les plans et les documents topographiques qui délimitent les propriétés foncières. Le géomètre-expert est ainsi le seul habilité à «dire la propriété» en fixant les limites des biens foncières. À ce titre, il joue un rôle de premier plan dans le respect de la propriété et des biens foncières qui constitue l'un des fondements de la société française.

## CONTACTS

### Responsable pédagogique :

François JOUANNE  
francois.jouanne@univ-smb.fr

### Pôle développement Formation Continue :

04 50 09 22 45  
formation.continue@univ-smb.fr

**MODULE 1 : DROIT**

Pré-inscription

**112 heures, responsable Christophe Broche - Enseignant Chercheur**

Cliquez ici

**Droit privé : session de formation du 13 au 23 Mai 2019 (56 h)**

- **INTRODUCTION AU DROIT** : Notions et généralités du droit, l'organisation juridictionnelle, le droit de la preuve, les matières du droit, les sources du droit.
- **DROIT DES OBLIGATIONS** : Droit des principaux contrats, régime de l'obligation, droit de la responsabilité civile contractuelle et délictuelle.
- **DROIT PATRIMONIAL** : Le droit de propriété et ses démembrements, la possession, le régime des servitudes.

**Droit public : session de formation du 14 au 25 Mai 2018 (56 h)**

- **NOTIONS FONDAMENTALES DE DROIT PUBLIC** : Droit public général (bases de droit constitutionnel), droit administratif.
- **MATIERES SPECIALISEES DE DROIT PUBLIC** : Droit de l'urbanisme, opérations et procédures d'aménagement, droit de l'environnement et droit rural.

**MODULE 2 : SCIENCE DE LA MESURE ET GÉOMATIQUE**

Pré-inscription

**112 heures, responsables François Jouanne et Marie Forget - E.C.**

Cliquez ici

**Session de formation du 5 au 23 Mars 2018**

- **GÉODÉSIE** : Géodésie géométrique, géodésie physique, géodésie spatiale, systèmes de référence, projections cartographiques.
- **TOPOGRAPHIE** : Mesures angulaires et de longueurs, nivellement direct et indirect, mesures tachéométriques, travaux topographiques, levé GNSS, travaux pratiques de terrain, exploitation en salle des mesures. Utilisation des mesures GNSS comme outil de mesure de déformation en cours.
- **PHOTOGRAMMÉTRIE** : Introduction à l'image numérique, application à la photogrammétrie. Lidar terrestre et aérien.
- **DETECTION de RESEAUX SOUTERRAINS** : Introduction à la détection de réseaux souterrains par des méthodes géophysiques de sub-surface. Géoréférencement des réseaux identifiés.
- **SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE** : Introduction aux SIG, formats et organisation des données géographiques (SIG raster /vecteur), géoréférencement et systèmes de projection des données (2D-pseudo3D), création de bases de données géolocalisées, application à la gestion de la cartographie parcellaire, visualisation 3D, intégration de données GPS.

**MODULE 3A : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Pré-inscription

**56 heures, responsable Lionel Laslaz - Enseignant Chercheur**

Cliquez ici

**Session de formation du 07 au 16 Janvier 2019**

- **AMÉNAGEMENT** : Aménager, une constante des sociétés ? Aménager dans le temps et dans l'espace. La notion d'aménagement et le rôle des géographes. Historique de la politique française d'aménagement du territoire. Du «mille-feuilles» administratif au fonctionnement des collectivités locales, les enjeux de la réforme territoriale. Les politiques appliquées aux espaces spécifiques: espaces ruraux/littoraux/montagnes. Les usages du foncier : tensions et conflits d'usages.
- **URBANISME** : La ville, définition statistique, découpage et organisation de l'espace urbain. Urbanisme et aménagement : acteurs, lois et pratiques de la ville au sein du territoire français. Les grandes politiques de l'habitat et du logement. Aménagement et usage des espaces publics. Organiser les mobilités dans la ville. Les systèmes productifs dans les villes françaises. Les outils de l'urbanisme à grande échelle. Les outils de l'urbanisme opérationnel : POS, PLU, SCOT. La ville durable (énergie, biodiversité, éco-quartiers) au défi des recompositions urbaines. Elaborer les Plans de Prévention des Risques (PPRi, PPRn, etc...). La gestion des cours d'eau au sein des territoires urbains. Les trames vertes et bleues en France. Les Observatoires du Territoire : observatoire du paysage et observatoire du foncier (consommation de l'espace agricole, dynamique immobilière, etc.)
- **ATELIER D'URBANISME** : Mise en oeuvre des acquis en urbanisme réglementaire et opérationnel. L'élaboration d'un PLU et son articulation avec un SCOT. Gérer l'urbanisme dans une ville moyenne à partir des documents d'urbanisme et du PLU : application réglementaire.

**MODULE 3B : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ**

Pré-inscription

**56 heures, responsable Christophe Broche - Enseignant Chercheur**

Cliquez ici

**Session de formation du 19 au 29 Novembre 2018**

- **DIVISION** : Division de la propriété foncière, délimitation foncière, copropriété, division en volumes.
- **GESTION ET ENTREMISE IMMOBILIÈRES** : Administration de la copropriété, évaluation locative, comptabilité, fiscalité.
- **ESTIMATION** : Méthodes d'estimation immobilière.
- **CADASTRE** : Cadastre français, systèmes cadastraux internationaux.

**MODULE OPTIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT AU MÉMOIRE**Définition  
du sujet de mémoire

Cliquez ici

Formulaire de définition  
du sujet de mémoire

Cliquez ici

Pré-inscription

Cliquez ici

Le Bourget-du-Lac ■ Chambéry / Jacob-Bellecombette

MODULE 1 : DROIT (112 HEURES)

## PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Bulletin à retourner par courrier à l'adresse suivante :

Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Annecy

9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX

**Aux nouveaux candidats DPLG :** Les candidats au DPLG ayant reçu le courrier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche leur indiquant les UF prescrites sont priés de transmettre ce document avec la démarche d'inscription aux modules.

**Date :** Du lundi 14 au vendredi 25 mai 2018 & du lundi 13 au jeudi 23 mai 2019

**Lieu :** Université Savoie Mont Blanc Campus de Jacob-Bellecombette

Rue Jean-Baptiste Richard, 73000 Jacob-Bellecombette

**Tarif :** Financement employeur : 4 480 € / Financement individuel : 2 880 €

### PARTICIPANT

Mme  M / Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Lieu et pays de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél personnel : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Diplôme/Niveau : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Date d'entrée en stage OGE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Session de passage envisagée pour le mémoire :                      2018    2019    2020

### EMPLOYEUR

Raison sociale de l'employeur : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Code APE ou NAF : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Personne représentant l'entreprise : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

### FINANCEMENT

**Le montant est pris en charge par :**

vous-même                       votre entreprise

Dans ce dernier cas, précisez les coordonnées de l'organisme collecteur (OPCA) :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne en charge des dossiers : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ . \_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

**ATTENTION :** en cas de demande de financement des frais de formation à un organisme tiers (FAF, ASFO, FONGECIF, Actalians etc) et dans l'hypothèse où celui-ci résilie, pour quelque motif que ce soit, la prise en charge accordée, l'intégralité des sommes dues devra être payée :

- par l'entreprise qui a demandé l'inscription pour un de ses salariés,
- par le stagiaire, pour toute inscription au titre d'un congé individuel de formation.

## MODULE 1 : DROIT (112 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra une confirmation d'inscription qui précisera les modalités de paiement. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Annecy**

**9 rue de l' Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Alternance & Formation Continue  
9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux cedex  
Tél. : 04 50 09 22 48 / [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE 2 : SCIENCE DE LA MESURE ET GÉOMATIQUE (112 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra une confirmation d'inscription qui précisera les modalités de paiement. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Annecy**

**9 rue de l' Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Alternance & Formation Continue  
9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux cedex  
Tél. : 04 50 09 22 48 / [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE 3A : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (56 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra une confirmation d'inscription qui précisera les modalités de paiement. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Annecy**

**9 rue de l' Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Alternance & Formation Continue  
9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux cedex  
Tél. : 04 50 09 22 48 / [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE 3B : AMÉNAGEMENT DE LA PROPRIÉTÉ (56 HEURES)

# PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra une confirmation d'inscription qui précisera les modalités de paiement. Après l'exécution de la formation le stage est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

- L'Université Savoie Mont Blanc se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

- Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

**Le stagiaire atteste sur l'honneur être géomètre-expert stagiaire au moment de l'inscription (en application de l'article 2 de l'arrêté du 01/02/2011, « l'acquisition des unités de formation s'inscrit impérativement dans la période de stage »)**

### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Annecy**

**9 rue de l' Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Alternance & Formation Continue  
9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux cedex  
Tél. : 04 50 09 22 48 / [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



## MODULE D'ACCOMPAGNEMENT À LA CONCEPTION DU MÉMOIRE

### PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### INSCRIPTION PAR L'EMPLOYEUR

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Une convention est rédigée et envoyée à l'entreprise pour signature.

Après signature de la convention de formation professionnelle et exécution de la formation l'accompagnement est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

#### INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Après réception du bulletin d'inscription, l'Université Savoie Mont Blanc vous transmettra une confirmation d'inscription qui précisera les modalités de paiement. Après l'exécution de la formation l'accompagnement est payable sur présentation d'une facture.

**Les règlements se font par virement ou par chèque bancaire ou postal.**

#### CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Le stagiaire doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme agréé et, s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant.

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les inscriptions, un **engagement écrit est nécessaire** : aucune inscription ne sera prise par téléphone et seuls les bulletins d'inscription délivrés par l'Université Savoie Mont Blanc et dûment remplis seront considérés. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée (à concurrence du nombre de places disponibles). Un accusé de réception est envoyé par mail à l'entreprise ou au stagiaire pour confirmation d'inscription.

Le stagiaire peut envisager cet accompagnement pendant sa période de stage ou à l'issue de celle-ci en fonction de la date de soutenance prévue.

#### ANNULATION, EMPECHEMENT OU ABSENCE

- Toute annulation d'inscription ne sera prise en compte que si elle parvient à l'adresse suivante :

**Université Savoie Mont Blanc - SUFCEP Anancy**

**9 rue de l' Arc-en-Ciel - BP240 - 74942 ANNECY LE VIEUX CEDEX**

par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 8 jours avant la date d'ouverture du stage.

- En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais d'accompagnement demeurent exigibles.

La signature du bulletin de pré-inscription entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions d'inscription.

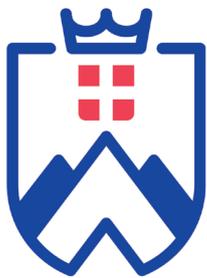
L'EMPLOYEUR (Date, signature, cachet)

LE STAGIAIRE (Date, signature)

#### CONTACTS

Université Savoie Mont Blanc  
Service Alternance & Formation Continue  
9 rue de l'Arc-en-Ciel - BP 240  
74942 Annecy-le-Vieux cedex  
Tél. : 04 50 09 22 48 / [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

SIRET : 19730858800015  
Déclaration d'activité N° 8273P000273



UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

Formation  
CONTINUE

# DEFINITION DU SUJET DE MEMOIRE ET DU PROFESSEUR REFERENT

## PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Lieux de formation : le Bourget-du-Lac & Jacob-Bellecombette

VOIES D'AVENIR

Les candidats au titre de géomètre-expert foncier DPLG doivent présenter un mémoire et le soutenir devant un jury. La « soutenance intervient impérativement au cours des trois années qui suivent, d'une part, la validation des unités de formation et d'autre part, la validation du stage selon les modalités prévues au règlement intérieur de l'Ordre des géomètres-experts » (art.8 du décret du 12 Novembre 2010).

Ce mémoire se rapporte à l'exercice du métier de géomètre-expert, principalement aux activités décrites dans l'article 1 de la Loi n°46-942 du 7 mai 1946, et doit être issu des travaux consistant en études ou projets proposés par le candidat parmi ceux qu'il a exécutés ou auxquels il a participé, mettant en oeuvre ses capacités, connaissances et compétences dans les domaines visés dans le référentiel de compétences ([cliquez ici pour télécharger le référentiel](#)).

### DÉFINITION DU SUJET

L'USMB, en tant qu'établissement mettant en oeuvre des modules de formation, peut participer à la définition des sujets de mémoire proposés par les candidats. En effet, la problématique développée dans le mémoire doit être « définie par le candidat en concertation avec le maître de stage et un enseignant, membre de l'équipe pédagogique chargée de la mise en oeuvre des séminaires d'études » (article 3 de l'arrêté du 1er Février 2011).

Les enseignants ne proposent pas de sujets mais peuvent vous aider à recadrer le vôtre. Ce sujet doit être susceptible de faire progresser la profession, sur la base de votre expérience et des données dont vous pouvez disposer.

### ÉCHEANCES

Date limite de remise :

**Formulaire de définition du sujet : nous consulter**

**Bulletin de pré-inscription : nous consulter**

### ACCOMPAGNEMENT AU MEMOIRE

(sur demande / période du 15 Mars au 15 Octobre 2016)

Un professeur référent de l'USMB peut également vous accompagner pour la conception de votre mémoire. Cette prestation fait l'objet d'une inscription spécifique. Elle est conditionnée par le fait de pouvoir affecter un enseignant ayant la disponibilité et les compétences nécessaires à cet accompagnement, aux vues du sujet défini.

Ce professeur référent est désigné par l'USMB et notifié au stagiaire avant le 3 Mars pour un démarrage de la prestation d'accompagnement le 15 mars. Les modalités d'échange sont laissées à l'appréciation du professeur référent et du candidat.

Le professeur référent a une obligation de moyens mais ne peut en aucun cas garantir le succès de la soutenance. Il peut dans certains cas faire appel à des professionnels plus qualifiés que lui sur certains aspects particuliers si besoin, mais en restant garant de la cohérence globale du mémoire.

Quelles que soient les recommandations du professeur référent, c'est au candidat de décider de soutenir ou non son mémoire à l'issue de l'accompagnement.

Une soutenance blanche, en présentiel ou à distance, est proposée à l'issue de l'accompagnement afin de profiter de conseils et préconisations pour la soutenance finale.

### CONTACTS

**Responsable pédagogique :**

François JOUANNE

francois.jouanne@univ-smb.fr

**Pôle développement FTLV USMB**

04 50 09 22 45

formation.continue@univ-smb.fr

[www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

Le Bourget-du-Lac ■ Chambéry / Jacob-Bellecombette

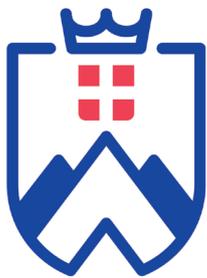


La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



CONSEIL  
SAVOIE  
MONT  
BLANC





UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

Formation  
CONTINUE

# FORMULAIRE DE DÉFINITION DU SUJET DE MEMOIRE

## PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Lieux de formation : le Bourget-du-Lac & Jacob-Bellecombette

P. 1/2

À retourner à Monsieur François JOUANNE (Responsable Pédagogique) et au service Formation Continue de l'Université Savoie Mont Blanc :

francois.jouanne@univ-smb.fr

formation.continue@univ-smb.fr

### INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT

Civilité :	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Téléphone fixe :	
Mobile :	
E-mail :	

### INFORMATIONS CONCERNANT LE MAÎTRE DE STAGE

Civilité :	
Prénom :	
Nom :	
Fonction :	
Téléphone fixe :	
Mobile :	
E-mail :	

### INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGE

Raison sociale :	
SIRET :	
Rue :	
Ville :	
Code postal :	
Conseil régional ordinal gestionnaire :	
Date de validation du stage (si stage validé) ou date prévue (si stage non terminé) :	

«[La] soutenance intervient impérativement au cours des trois années qui suivent, d'une part, la validation des unités de formation et, d'autre part, la validation du stage» (article 8 du décret du décret du 12/12/2010).

[www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr)

Le Bourget-du-Lac ■ Chambéry / Jacob-Bellecombette



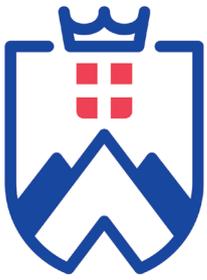
La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



CONSEIL  
SAVOIE  
MONT  
BLANC



VOIES D'AVENIR



UNIVERSITÉ  
SAVOIE  
MONT BLANC

Formation  
CONTINUE

# FICHE DE DÉFINITION DU SUJET DE MEMOIRE

## PRÉPARATION AU TITRE DE GÉOMÈTRE-EXPERT FONCIER DPLG

Lieux de formation : le Bourget-du-Lac & Jacob-Bellecombette

P. 2/2

VOIES D'AVENIR

<b>TITRE DU SUJET</b>
<b>CONTEXTE DE L'ÉTUDE</b>
<b>PROBLÉMATIQUE</b>
<b>ÉTUDES OU PROJETS SUR LESQUELS S'APPUYERA LE MÉMOIRE</b>
<b>AVIS DU MAÎTRE DE STAGE :</b>

<b>SIGNATURES</b>	<i>Stagiaire :</i>	<i>Enseignant :</i>	<i>Maître de stage :</i>

Le Bourget-du-Lac ■ Chambéry / Jacob-Bellecombette



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



CONSEIL  
SAVOIE  
MONT  
BLANC

